



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général du Gouvernement

Direction des services
administratifs et financiers

**MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
AVENANT N°1 au marché n°1300169047**

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Services du Premier ministre

Secrétariat Général du Gouvernement
Direction des services administratifs et financiers
Tél : 01 42 75 80 00

Représentés par Monsieur Serge Duval, Directeur des services administratifs et financiers du Premier ministre, nommé par décret du 7 mai 2015 publié au JO n°0107 du 8 mai 2015.

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Groupement solidaire UT7

Cotraitant n°1 (mandataire) : UT7

14 avenue Ledru-Rollin - 75012 Paris
SIRET : 502 529 795 00069

Cotraitant n°2 : Fairness Scop Arl

12 rue Vivienne, lot 3 – 75002 Paris
SIRET : 820 503 753 00015

Cotraitant n°3 : Scopyleft

199 rue Hélène Boucher - 34170 Castelnau-le-Lez
SIRET: 790 212 450 00031

Cotraitant n°4 : SOLSTICE

Ecosite - Ronde des Alisiers - 26400 EURRE
SIRET : 438 279 382 00040

Cotraitant n°5 : Pathtech

11 rue de Lourmel - 75015 Paris
SIRET : 890 152 028 00019

Cotraitant n°6 : TelesCoop

10 rue de Penthièvre - 75008 Paris
SIRET : 890 488 950 00019

Cotraitant n°7 : Omnicité

70 rue Amelot - 75011 Paris
SIRET : 492 196 209 00026

Cotraitant n°8 : SCOPOPOP

128 rue de la Boétie – 75008 Paris
SIRET : 892 480 328 00012

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

Réalisation de services publics numériques en mode produit coordonnés par le programme interministériel Beta.gouv

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 13/09/2021**

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :**

L'accord-cadre prend effet pour une durée ferme de douze (12) mois à compter de sa date de notification. Il est reconductible trois (3) fois par décision tacite pour une période de douze (12) mois chacune, sans que sa durée totale ne puisse excéder quarante-huit (48) mois.

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum, ni montant maximum.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications :

Le présent avenant a pour objet de permettre aux membres du groupement solidaire UT7 d'être payés directement sur leur compte propre pour les commandes qui leur sont adressées.

A cet effet, les modifications suivantes sont introduites :

- A l'article 11.1 « Modalités de facturation et de règlement » du CCAP, il est ajouté :

En cas de groupement solidaire et par dérogation aux articles 12.1.2 et 12.1.3 du GGAG-PI, le paiement peut être effectué directement sur le compte propre du cotraitant à qui la prestation a été commandée, qui l'a réalisée et qui a présenté la facture afférente.

Par dérogation à l'article 3.7.4 du GGAG-PI, les bons de commande sont adressés directement au membre du groupement chargé de l'exécution de la prestation.

- Au tableau de l'article 15 « Dérogations au CCAG-PI » du CCAP, il est ajouté :

11.1.2	3.7.4, 12.1.2 et 12.1.3
--------	-------------------------

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant n'a aucune conséquence financière sur l'accord-cadre.

NON

OUI

E - Signature de l'ancien titulaire et du nouveau titulaire de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
PIERQUIN, Raphaël gerant de UT7	le 8/2/2022 à PARIS	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

Pour l'Etat et ses établissements :

A PARIS

, le 16 FEV. 2022



Le Directeur des services
administratifs et financiers

Serge DUVAL